

DÉLIBÉRATION CM-2021-001

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

SÉANCE DU 8 MARS 2021

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, M. Valentin, M. Thiémonge, Mme Poletto, M. Devred, Mme Conesa-Rouat, M. Mouty, Adjoints, M. Andrade Dos Santos, M. Buisserez, M. Chardon, Mme Dabrowski, M. Daniel, M. Ferrand, Mme de Freitas, Mme Gaultier, Mme Karam, Mme Le Guilloux, M. Martin, M. de Saint-Romain, Mme Sanches Mateus, Mme Souchet, Mme Zanotti, Mme Miel, Mme Ratti, M. Ageitos, M. Cuisigniez, Mme Chalvignac, M. Drougard et Mme Bernard.

Avaient donné pouvoir : Mme Dussous à Mme Poletto, Mme Lucas à M. de Bourrousse, Mme Borias à M. Thiémonge.

Était absent non représenté :

DÉLIBÉRATION CM-2021-001

SÉANCE DU 8 MARS 2021

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

Vu le rapport présenté par le Maire et par l'adjoint au Maire délégué aux finances, qui est annexé à la présente délibération,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est présenté au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Considérant que dans les communes de 10 000 habitants et plus, ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et qu'il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant que le rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Après avis de la Commission Finances – Développement Économique – Administration Générale – Ressources Humaines - Communication du jeudi 4 mars 2021,

Sur proposition de M. Alain THIÉMONGE, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 33 voix exprimées, 26 pour et 7 abstentions (Mme Miel, Mme Ratti, M. Ageitos, M. Cuisigniez, Mme Chalvignac, M. Drougard et Mme Bernard),

DÉLIBÈRE

Article 1 : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2021.

Article 2 : APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires 2021 annexé à la présente délibération.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.



Le Maire,



Arnaud de Bourrousse